



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prévention

Question écrite n° 73214

## Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'exposition aux éthers de glycol dans certains secteurs industriels. La toxicité avérée des éthers de glycol a conduit le gouvernement à interdire leur usage public par arrêté du 7 août 1997. Cependant cet arrêté ne s'applique pas à l'usage professionnel où l'évaluation des risques est décidée par l'employeur. Les professions les plus touchées sont la sérigraphie, la fabrication de circuits imprimés, la fabrication de peinture, le vernissage métallique... Aussi, il aimerait savoir quels changements pourraient être envisagés pour protéger ces professions.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73214

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 830